



## Dénonciation convention de location entre un ccas et un bailleur

Par **dgmairie**, le **04/02/2011** à **11:43**

Bonjour,

par convention en date du 30/03/1978 un bailleur a consenti au ccas de notre collectivité la location d'un foyer logement pour personnes âgées

par courrier en date du 4 octobre 2006 le ccas a dénoncé à titre conservatoire cette convention

par jugement en date du 14/10 /2010 le TI nous a condamnés à verser les loyers non réglés depuis cette date au bailleur

la dénonciation de cette convention résultait de la cherté des loyers qui sont contractuellement basés sur un tableau d'amortissement d'emprunts de l'époque nous pensons que depuis le bailleur a du comme tout bon gestionnaire renégocier ces dits emprunts mais aucun document ne nous permet de le justifier

comment pouvons nous mettre un terme à cette convention ?

de plus nous souhaitons consigner les sommes dues et jusqu'à présent cela n'a pas pu être réalisé

merci de vos réponses